



Offre d'achat d'un bien immobilier

Par **varadero15**, le **08/11/2014** à **16:05**

bonjour , le futur acquéreur m'a signé une offre d'achat pour un bien immobilier , offre que j'ai accepté dans les délais impartis . Je voudrais connaître les conditions de retractations de celui-ci ; le delai de 7 jours s'applique-t-il au jour jour de mon acceptation de l'offre ou bien , lors de la signature du compromis de vente .
merci de votre réponse.

Par **moisse**, le **09/11/2014** à **10:00**

Bonjour,
En pratique c'est lors de l'envoi par pli postal du compromis que le délai de rétractation va jouer.
En effet l'offre et son acceptation valent engagement sans qu'aucun délai de rétractation ne soit prévu.